

TERMES DE REFERENCES

• Présentation de l'OAPI

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) regroupe dix-sept (17) pays à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, le Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Elle a été créée par l'Accord de Bangui du 2 mars 1977, révisé le 24 février 1999 et a pour mission principale de promouvoir la Propriété Intellectuelle dans les Etats membres et de contribuer à leur développement économique.

L'OAPI lance un avis de recrutement d'un consultant ou d'un Cabinet en vue d'assister les structures de la chaîne financière à améliorer la performance des outils existants dans le domaine de la production et de l'exploitation des informations financières et de rehausser la qualité de la gestion financière de l'Organisation.

• Contexte spécifique de la mission

Le dispositif actuel de gestion de l'organisation en matière de finance et de comptabilité a été progressivement mis en place entre 1993 et 2001.

Depuis lors, de nombreux changements ont affecté l'environnement externe et immédiat de l'Organisation. On peut noter parmi les plus significatifs :

- L'entrée en vigueur en 2018 du système Comptable OHADA révisé ;
- Les nouvelles orientations découlant du plan stratégique 2018-2022 de l'Organisation et leur traduction dans la gestion courante ;
- Les innovations introduites dans les opérations de propriété intellectuelle et celles à venir, telle que l'ajout de la voie internationale dans les dépôts, la dématérialisation de divers processus, la coopération avec d'autres offices dans les procédures opérationnelles, le reporting des informations financières à l'intention de divers utilisateurs;
- La mise en service de nouvelles solutions informatiques et le besoin de mise en conformité des choix informatiques avec les impératifs de sécurité et de fiabilité de la comptabilité ;

- La déconcentration de saisies de données notamment en ce qui concerne les demandes des usagers ;
- Le renouvellement et les mouvements ayant affecté le personnel des services concernés qui rendent nécessaire leur mise à niveau en vue d'un meilleur ajustement mutuel ;
- L'avènement des règles déontologiques de la profession comptable à travers le code d'Ethique des professionnels de la comptabilité et de l'audit, institué par l'OHADA à compter de 2018.

C'est tenant compte de ce qui précède que la présente mission est sollicitée par l'OAPI.

- **objectifs de la mission**

L'objectif de la mission est de permettre à l'OAPI de mettre à jour son Organisation comptable afin de répondre aux exigences du nouveau référentiel comptable OHADA en vigueur dans l'espace OHADA, de prendre en compte les innovations qui sont introduites dans les opérations de propriété intellectuelle et celles à venir.

Pour ce faire, la prestation qui sera fournie par le consultant ou le cabinet doit permettre à l'OAPI :

- d'appréhender les principales innovations apportées par le Référentiel comptable OHADA révisé ;
- de réussir la première application du SYSCOHADA révisé ;
- de se doter d'une organisation comptable en phase avec les exigences du nouveau référentiel comptable et prenant en compte les innovations qui sont introduites dans les opérations de propriété intellectuelle et celles à venir ;

- **Etendue de la mission**

La mission doit couvrir notamment les aspects suivants :

- La formation du personnel comptable de l'OAPI sur les principales innovations du SYSCOHADA révisé ;
- la mise en place d'un nouveau plan comptable conformément au SYSCOHADA révisé ;

- la revue des fonctionnalités du logiciel comptable utilisé par l'OAPI afin de s'assurer de sa capacité à produire les états financiers suivants le SYSCOHADA révisé et recommandations ;
- la production des comptes pro formats de l'OAPI ;
- la fourniture de la liste des besoins en logiciel ou progiciel capable de générer les états financiers conformes aux normes SYSCOHADA révisé.

- **Résultats attendus**

Au terme de la mission, les services de l'Organisation concernés, devront avoir la maîtrise des modifications nécessaires à apporter aux procédures, documents et processus comptable et financier afin de les rendre conformes aux exigences de la réglementation OHADA, aux objectifs de contrôle généralement admis au plan international et aux orientations de la Direction Générale de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle.

En particulier, les résultats suivants sont attendus :

- La révision du plan comptable de l'Organisation ;
- La conception et le paramétrage des Etats financiers de Synthèse ;
- La conception des principaux tableaux de l'annexe ;
- La mise à jour du document du budget ;
- La définition d'un calendrier des travaux comptables ;
- Le choix des modalités d'importation et d'exportation des données comptables ;
- Le contrôle de la cohérence des innovations avec le Règlement Financier et le Manuel de Procédures administratives et comptables ;
- La conception de nouveaux outils de contrôle et de suivi des transactions financières
- La formulation de propositions et recommandations pour les évolutions futures du système de traitement automatique des données comptables et financières ;
- les recommandations sur logiciel comptables ;
- l'évaluation du dispositif du traitement de l'information financière et comptable au sein de l'OAPI ;
- la formation du personnel intervenant dans le traitement de l'information financière et comptable ;

- l'élaboration des comptes pro formats de l'OAPI.

- **Profil du Consultant ou Cabinet**

Les candidats intéressés doivent posséder les qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire au moins d'un diplôme reconnu de niveau Bac+5 en comptabilité ou Audit ;
- Justifier d'une expérience pertinente de 10 ans, dans un pays membre de l'OHADA, à un poste de Directeur Comptable ou de Directeur de mission au sein d'un cabinet d'expertise comptable et des connaissances approfondies sur le système OHADA révisé pour le Consultant;
- avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la réalisation des missions similaires et avoir participé ou animé au moins trois (03) sessions de formations sur le système OHADA révisé pour le Cabinet ;
- Avoir une connaissance générale de la propriété intellectuelle ;
- Une connaissance de l'OAPI serait un atout.

- **Durée de la mission et calendrier de mise en œuvre**

La mission se déroulera en deux phases :

- Une première phase sur place qui portera sur le Diagnostic comptable et informatique de l'OAPI et un atelier de Formation du personnel pendant une période de deux (2) semaines.
- Une seconde phase de monitoring à distance jusqu'à la finalisation des résultats attendus, pendant une période maximum de trois (3) mois.

A la fin de la mission, le consultant ou le cabinet rédigera des rapports de mission, relatant toutes les activités menées.

Les rapports seront présentés de la manière suivante :

- Un rapport sur le Diagnostic comptable et informatique de l'OAPI et l'atelier Formation du personnel.
- Un rapport mensuel faisant état de l'évolution des travaux réalisés par les Services de l'Organisation en liaison avec le consultant ou le Cabinet;
- Un rapport final au terme de la mission.

La mission se déroulera suivant le calendrier ci-dessus :

Activités	Echéancier
Diagnostic de l'Organisation comptable et informatique de l'OAPI	4 jours
Formation du personnel	10 jours
Monitoring à distance et transmission des livrables	3 mois

- **Lieu de la mission**

La mission se déroulera au siège de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

- **Critères de notation**

Libelles	Pourcentages
Expérience du Consultant ou du cabinet et référence des travaux déjà effectués	30%
Expérience individuelle du personnel ou du cabinet dans le domaine	20%

Méthodologie	20%
Prix	30%

- **Modalités d'exécution de la mission**

Les modalités pratiques d'exécution de la mission sus-indiquée seront définies dans un contrat à intervenir entre le consultant ou le cabinet retenu et l'OAPI.

LA DIRECTION GENERALE